



ÉLABORER, CONCEVOIR, GÉRER ET ÉVALUER UN PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS (PPMS) – SUP01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Formation pratique - 10 personnes maximum

Des mesures de vigilances sont à mettre en place dans les établissements scolaires, comprenant notamment le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), destiné à faire face aux situations d'urgence particulières d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, etc.), technologique (explosion, radioactivité, intoxication etc.), ou d'urgence particulières (intrusion, attentats etc.).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être prêt à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur
- Assurer la sécurité des élèves, du personnel et des autres personnes, en attendant l'arrivée des secours extérieurs
- Appliquer les directives des autorités
- Rédiger ou réactualiser le PPMS d'un établissement



PUBLIC CONCERNÉ

Les directeurs / chefs d'établissements
Le personnel de l'établissement
Les gestionnaires d'établissements scolaires



DURÉE

1/2 journée de formation

PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- Les réglementations applicables
- Code de la sécurité intérieure articles R 741 et suivants relatifs au plan ORSEC
- Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 (publiée le 2 décembre 2015) relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs
- Guide d'élaboration du PPMS

Les principes du PPMS

- Sensibilisation du personnel aux risques majeurs
- RETX/PEX de mise en œuvre de PPMS
- Les modalités d'activation du PPMS ?
- Les moyens de diffusion de la sonorisation de sûreté
- Comment déclencher le PPMS ?
- La sonorisation de sûreté

Les fiches du PPMS de l'établissement

- Présentation des Fiches réflexe
- Présentation des Fiches fonction
- Présentation de la Fiche annuelle téléphonique de crise

Équipements

- Équipement de la « cellule de crise » de l'établissement
- Contenu « Mallette de Première Urgence – MPU et Trousse de Premiers Secours -TPS »

- Fiche d'identification des risques majeurs prévisibles.
- Plan de situation de l'établissement.
- Plan de mise à l'abri (MAA), par niveau (zones).

Études de cas

- Exercice de mise en pratique du PPMS